

Le traitement des bio-déchets



1. LA RÉCEPTION



Les déchets sont réceptionnés sur la plateforme, où l'on effectue un tri manuel pour séparer les « indésirables » (gravats, bouteilles plastiques, pots et barquettes de fleur, sacs plastiques de terreau) de la matière organique à composter.

2. LE BROUAGE



Tous les éléments de grosse taille sont réduits dans un broyeur pour faciliter la première phase de dégradation par les micro-organismes : la « fermentation ».

3. LA FERMENTATION



C'est une décomposition bactérienne qui engendre de fortes chaleurs (70 à 80°C) et un dégagement de vapeur d'eau. Un système d'aération pilotée informatiquement permet un apport d'oxygène optimal essentiel aux micro-organismes. De fait, cette phase dure environ 2 mois.

4. LA MATURATION



C'est une phase d'affinage du produit, où les bactéries sont relayées par des champignons pour finaliser la dégradation de la matière organique. Elle dure également de 3 à 4 mois.

5. LE CRIBLAGE



Une fois le compost mûr, il reste malgré tout des déchets indésirables ou non dégradés. Il faut alors le « cribler », c'est-à-dire le tamiser pour récupérer un matériau fin et utilisable.

6. LA DISTRIBUTION



Le compost est mis ensuite à la disposition des habitants de la Communauté de Communes.

Ecogeste

TEXTILE, JE PENSE AU TRI !



C'est le printemps, on en profite pour faire... cela tombe bien... le grand nettoyage de printemps dans nos armoires et nos placards... ; et si on pensait au tri !

Ne jetez plus vos vêtements, linge de maison et chaussures usagers. Amenez-les à un point d'apport volontaire TLC / ils pourront avoir une deuxième vie.

Trouvez toutes les informations sur le tri des textiles et localisez votre point d'apport volontaire proche de chez vous www.la.fibredutri.fr



UNE NOUVELLE APPLICATION CITOYENNE À VOTRE DISPOSITION



Grâce au service « Mon appli »devenez acteur de votre territoire

La présence de débris dans votre rue, de dépôts sauvages, de point tri endommagé ou vandalisé... Vous avez constaté un désordre sur la voie publique, signalez-le rapidement aux services de la Communauté de Communes avec le nouveau service en ligne « Mon appli ». Accessible depuis tous les smartphones et via internet, quelques secondes suffisent pour nous indiquer le lieu du désordre et même envoyer une photo. www.bassinpompey.fr/appli

Nous sommes à votre écoute

PERMANENCES DU 13 JUIN AU 8 JUILLET 2016

Nos ambassadeurs sont à votre écoute à la Communauté de Communes :
 • Pour échanger autour du tri et de la réduction des déchets, pour répondre à vos questions et retours concernant la mise en œuvre de la TEOMI
 • Pour distribuer les sacs spécifiques pour les quartiers qui ne sont pas dotés de bacs.

DU 5 AU 30 SEPTEMBRE 2016

Des réunions publiques ont été organisées dans les communes pour échanger avec les habitants sur la Tarification incitative et la gestion des déchets ; depuis septembre ce sont XXX réunions qui ont été organisées.



composterie

Pour votre jardin, votre compost vous attend à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette*. N'oubliez pas de vous munir d'une pelle et d'un récipient.

HORAIRES D'OUVERTURE
 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 16H ⁽¹⁾
 LE SAMEDI DE 10H À 17H
⁽¹⁾ Fermeture à 14h du 15 octobre au 15 avril

ADRESSE LES CHAMPS MOUGENOT
 RD 907 - ROUTE DE SAIZERAIS
 54820 MARBACHE

déchetterie

N'oubliez pas votre vignette.*

HORAIRES D'OUVERTURE ⁽¹⁾
 DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H ⁽²⁾
 LE SAMEDI DE 10H À 19H ⁽²⁾ DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H
⁽¹⁾ Fermeture le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier ⁽²⁾ Fermeture à 18h du 15 novembre au 15 mars

ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ÉCLUSE DE CLÉVANT - 54390 FROUARD

* Attribuée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou en mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule.



Communauté de Communes du Bassin de Pompey
 Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey
 Tél. 03 83 49 81 81
 Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr



Le journal du tri est édité par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
 Directeur de publication : Laurent Trogrlic
 Réalisation : Speedi Rychi Nylon - Metz
 Impression : La nancéenne d'impression - 22 000 exemplaires



Plus de tri, moins de déchets :

« C'est tout bénéf »

Depuis la TEOMI je suis la plus mince !

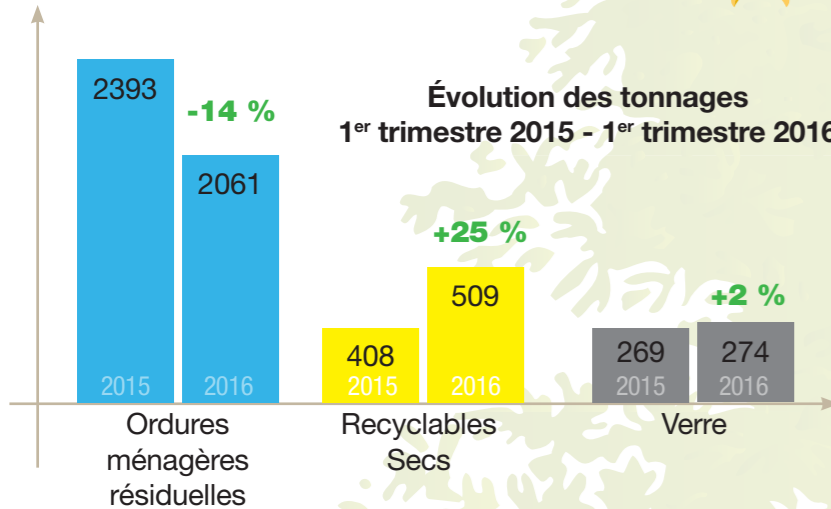
Le régime ce n'est pas pour nous !



© Speedi Rychi Nylon - Mai 2016 | crédit photo : - Eco-System - Bassin de Pompey

Info tri

ÇA MARCHE LA PREUVE EN CHIFFRES



BRAVO, grâce à vos efforts **XXX %** de déchets supplémentaires ont pu trouver une seconde vie (par rapport à la même période)

FOIRE AUX QUESTIONS TEOMI

• **Si je ne peux pas rentrer mon bac gris. Comment indiquer qu'il n'est pas plein et qu'il ne faut pas le collecter ?**

La Communauté de Communes met, sur demande et après constatation sur place, une étiquette de bac rouge à attacher au bac. illustration vignette du bac avec étiquette à venir



• **Je suis nouvel arrivant, quelle est la démarche ?**

Vous devez contacter le service déchets de la Communauté de Communes avec qui vous pourrez faire le point sur vos besoins en fonction de votre foyer et de votre lieu d'habitation.

• **Je déménage. Que dois-je faire de mon bac ?**
Vous êtes propriétaire ou locataire : dans tous les cas vous devez laisser vos bacs sur place car ils sont affectés à l'adresse du bâtiment. Vous devez également prévenir la Communauté de Communes.

• **Comment faire si j'ai occasionnellement plus de déchets ?**
 Si cette situation est exceptionnelle, vous devez étaler

la sortie de vos déchets sur les autres semaines. Et surtout ne pas mettre de sac à côté. Par contre, si cela se reproduit souvent, vous pouvez demander un bac plus grand, plus adapté à vos besoins.

• **Attention seul les bacs à couvercle fermé sont collectés**



INFO TRI

Dans quelle poubelle dois-je mettre une barquette en polystyrène ?

Vous devez la jeter dans le sac transparent ou les conteneurs pour recyclables secs. Les consignes sont les mêmes pour les barquettes de viennoiserie, pots de yaourts, pots de crème fraîche, etc.

En revanche les emballages non alimentaires en polystyrène ne sont pas recyclés et sont considérés comme des ordures ménagères. Ils doivent être mis dans le bac gris et bleu ou le conteneur enterré ordures ménagères ou sac homologué.

Où dois-je déposer la vaisselle cassée ?

Pour les petites quantités, bien emballés dans le bac gris et bleu ou le conteneur enterré ordures ménagères ou sac homologué.

Dans quelle poubelle déposer mes mouchoirs !

Le mouchoir étant à la base constitué de cellulose hautement biodégradable, placé dans un environnement de décomposition adéquate, il se dégradera en moins d'une semaine... Ainsi vous pouvez les mettre dans votre bac vert. En plus, son fort pouvoir absorbant permettra de compenser la liquéfaction de certains fruits ou légumes dans votre bac à compost et évitera d'attirer moucheron ou de créer une odeur désagréable.

Les faux amis du tri :

- les **lingettes nettoyantes**, imbibées de produit ménager ou de nettoyant pour le visage ou le corps, sont en général constituées de plastique et de papier **ni recyclables ni biodégradables**.

- Les **couches, serviettes périodiques, tampons et cotons** ne se compostent pas et ne se recyclent pas.

Ces déchets sont à jeter dans le bac gris à couvercle bleu ou dans le conteneur ordures ménagères ou sac homologué.

Il ne faut surtout pas les jeter dans les toilettes car ils sont problématiques pour les réseaux d'eau et d'assainissement.

Tous les papiers se trient et se recyclent



Journaux Magazines

Publicités Prospectus

Catalogues Annuaire



Livres Cahiers

Courriers Lettres

Enveloppes Feuilles



C'est recyclé localement

Transport : les papiers que vous triez sont transportés dans un centre de traitement à Dieulouard.

Tri : des professionnels séparent les papiers des autres matériaux à recycler (Paprec X emplois).

Transformation : dans l'usine de recyclage, les vieux papiers sont transformés en pâte à papier pour être nettoyés (Norske skog, Golbey).

Fabrication : les bobines de papier ainsi produites sont utilisées pour fabriquer de nouveaux documents.

C'est bon pour l'environnement

La production de papiers recyclés consomme en **3 fois moins d'énergie*** et **3 fois moins d'eau***

(*par rapport à celle de papier issus de fibre vierge)

826 tonnes collectées en 2015 soit **20 kg/an/habitant**

Reste encore dans les ordures ménagères 18 kg/an/habitant

En France seulement 49% des papiers sont recyclés.

64% en Espagne et 75% en Allemagne.

Penser à les trier, cela réduira votre volume d'ordures ménagères



(*de la préparation de la matière première à la production, en passant par la collecte et le tri) Source Ecofolio

Le tri des bio-déchets



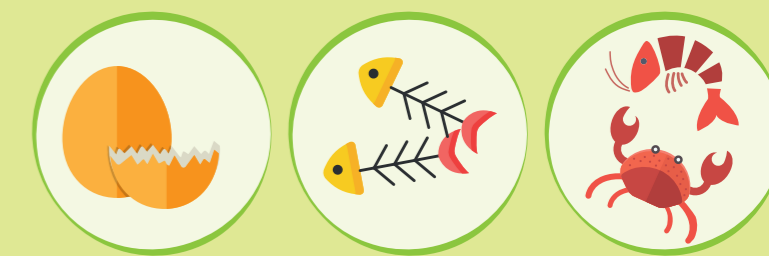
30% de notre poubelle peut encore être triée !



Fruits abîmés

Restes de repas

Epluchures



Coquilles d'œufs

Poissons, arrêtes

Crustacés



Viande, os

Marc de café

Sachets de thé



Pain, viennoiseries

Croûtes de fromage

Essui-tout, mouchoirs



Cendres froides

Flours fanées, déchets verts

Sciure de bois

Par mesure d'hygiène, merci de placer les bio-déchets dans un sac et de le fermer, avant de les déposer dans le bac. Les sacs sont disponibles gratuitement à l'accueil de la Mairie ou à la Communauté de Communes.